



Recevoir un courrier pour passer chez un huissier prendre connais

Par **sanches**, le **19/07/2010** à **20:26**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier pour passer chez un huissier prendre connaissance d'un acte CDT ITERATIF FINS SAISIE VTE +535E TITRE SIGNIFIE.

cela concerne une dette de 1991 sur un crédit auto que je pensais réglée.

l'huissier m'a prévenu que j'avais 8 jours pour rembourser sinon il venait saisir mes biens.

actuellement j'ai un dossier de sur-endettement depuis 3 ans qui se déroule bien mais cette nouvelle dette n'est pas dans le plan .

que doit je faire et l'huissier peu t'il me saisir mes modestes biens

qu'elle sont mes droits devant l'huissier

merci pour votre réponse

cdt msanches

Par **Marion2**, le **19/07/2010** à **21:02**

Bonsoir,

Aviez-vous reçu un titre exécutoire concernant cette dette ?

Avez-vous pu vérifier les coordonnées de cet huissier ?